



ЕВРОПЕЙСКИ ПАРЛАМЕНТ PARLAMENTO EUROPEO EVROPSKÝ PARLAMENT EUROPA-PARLAMENTET
EUROPÄISCHES PARLAMENT EUROOPA PARLAMENT ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ EUROPEAN PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN PARLAIMINT NA HEORRA PARLAMENTO EUROPEO EIROPAS PARLAMENTS
EUROPOS PARLAMENTAS EURÓPAI PARLAMENT IL-PARLAMENT EWROPEW EUROPEES PARLEMENT
PARLAMENT EUROPEJSKI PARLAMENTO EUROPEU PARLAMENTUL EUROPEAN
EURÓPSKY PARLAMENT EVROPSKI PARLAMENT EUROOPAN PARLAMENTTI EUROPAPARLAMENTET

Discours de
M. Hans-Gert Pöttering
Président du Parlement européen
à l'occasion de la réunion
du Conseil européen

Bruxelles, mercredi 15 octobre 2008

* * *

** * * Seul le discours prononcé fait foi * * **

* * *

Monsieur le Président du Conseil européen, cher Nicolas Sarkozy,
Mesdames et Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Président de la Commission, cher José Manuel Durão Barroso,
Monsieur le Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune,
cher Javier Solana,
Mesdames et Messieurs les Ministres,

I. La crise sur les marchés financiers

La présidence française du Conseil a organisé, il y a un mois, une réunion spéciale du Conseil européen, car la crise géorgienne menaçait la stabilité de l'un des piliers de l'ordre mondial, à savoir le droit des gens.

Un deuxième pilier de l'ordre mondial, la stabilité du système financier planétaire, se trouve soumis aujourd'hui à d'énormes tensions. Les marchés financiers internationaux sont confrontés à une crise qui est probablement la plus grave de celles qui ont été observées depuis la Seconde Guerre mondiale.

Si l'ampleur que revêt cette crise n'était guère prévisible, nous disposions cependant depuis quelques années d'indices précis de l'existence, à l'intérieur du système, de sérieuses lacunes qui laissaient présager l'apparition, tôt ou tard, de très graves problèmes.

Avec la mondialisation de la finance, l'on s'est fié excessivement, sur les marchés monétaires et financiers, au laisser-faire et à l'autodiscipline.

Tous les événements survenus durant ces derniers mois ont en commun des erreurs dans l'évaluation et la surveillance des marchés. En retard sur une évolution et une interpénétration rapides des marchés financiers, les mécanismes de réglementation et de supervision étaient inadaptes à la prévention de la tourmente financière.

Le Parlement européen a pointé en diverses occasions les insuffisances de la réglementation et de la supervision des marchés financiers dans l'Union européenne et invité, à plusieurs reprises, la Commission européenne à soumettre des mesures destinées à renforcer le système européen de surveillance.

Dès 2002, le Parlement européen a mis en évidence les faiblesses du cadre réglementaire applicable aux services financiers et, en conséquence, les risques pour la stabilité financière,

de même que le niveau excessif des rémunérations, fondées sur la prise de risques et la recherche de gains à court terme, et les problèmes que soulevaient les pratiques des fonds alternatifs. Nous avons, en 2004, appelé l'attention sur les carences, graves pour certaines, du travail effectué par les agences de notation. Nous nous sommes, au cours de cette législature, saisis de façon régulière et répétée de ces sujets et avons demandé que des initiatives soient prises en ce sens.

La Commission s'était engagée, dans l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission conclu en 2005, à soumettre des propositions législatives en réponse aux demandes du Parlement, à rendre des comptes à ce dernier et à lui donner une réponse rapide et détaillée.

Nous savons naturellement que certains Etats membre étaient réticents à l'idée d'agir. Toutefois, l'heure n'est pas à la recherche des responsabilités, ce qu'il faut c'est trouver des solutions communes. Notre responsabilité commune est à présent de rétablir la confiance. Dans la difficile situation que nous connaissons aujourd'hui, nos réussites ne doivent pas non plus être oubliées.

Nous sommes beaucoup mieux armés avec l'euro, notre monnaie commune, que nous l'étions à l'époque de nos diverses monnaies nationales. En outre, la Banque centrale européenne s'est montrée, ces dernières semaines, extrêmement efficace. Intervenant presque quotidiennement afin de procurer des liquidités au marché, elle a apporté de nouveau la preuve que seule une action coordonnée peut susciter la confiance.

L'intensité de cette crise nous rappelle combien nos économies sont imbriquées et dépendantes les unes des autres. Nous connaissons trop bien, instruits par notre histoire et les grandes crises économiques du XX^e siècle, les conséquences dramatiques du "chacun pour soi", qui conduit à ne pas prendre dûment en compte les incidences transnationales de décisions nationales.

C'est forts de cette expérience que nous avons créé, après la Seconde Guerre, des institutions financières internationales et l'Union européenne.

La leçon à tirer est que les solutions ne peuvent pas venir d'actions nationales prises isolément, sans coordination; ce qui compte c'est d'assumer une responsabilité partagée. Nous avons besoin de solutions européennes pour résoudre la crise financière, de manière à pouvoir affronter l'avenir dans l'Union européenne et face à la compétition internationale.

Une réponse européenne déterminée et coordonnée

C'est pourquoi le Parlement européen approuve pleinement le plan d'action destiné à détendre la situation sur les marchés financiers, qui a été adopté lors de la réunion spéciale, dimanche dernier, des chefs d'État et de gouvernement de l'Eurogroupe et de la Grande-Bretagne.

Au nom du Parlement européen, je tiens à féliciter particulièrement le Président Nicolas Sarkozy, président du Conseil européen, de sa résolution et de ses efforts pour aboutir à un train de mesures coordonnées dont l'adoption ne pouvait plus être différée. Mes remerciements et ma gratitude vont aussi à Jean-Claude Trichet, Président de la Banque centrale européenne, et à Jean-Claude Juncker, Président de l'Eurogroupe, qui ont œuvré en faveur d'une action coordonnée.

Le rôle joué par la Commission européenne en ces temps difficiles a été remarquable, et je souhaite notamment souligner l'engagement de José Manuel Durao Barroso.

Il était urgent de substituer aux initiatives isolées des différents États membres un cadre d'action européen commun.

Il vous incombe désormais, Mesdames et Messieurs les chefs d'État et de gouvernement, de convenir aujourd'hui d'une méthode coordonnée que les vingt-sept États membres devront obligatoirement appliquer, à charge pour chaque État membre de mettre rapidement en œuvre les mesures afférentes en fonction de ses besoins nationaux. Au nom du Parlement européen, je recommande l'adoption des propositions faites par l'Eurogroupe dimanche dernier à Paris. C'est la seule voie qui s'offre pour que toutes les institutions européennes et tous les États membres relèvent ensemble, solidairement, les défis auxquelles elles sont confrontées.

À cet égard, nous constatons toutefois avec étonnement que le Parlement européen, au contraire d'autres institutions, n'est pas mentionné une seule fois dans la déclaration adoptée à l'issue du sommet des pays de la zone euro, alors que nombre de dispositions législatives qui doivent être prises rapidement requièrent la codécision ou l'approbation du Parlement européen.

Les redoutables défis qui se présentent donnent à l'Union européenne la possibilité de sortir renforcée de la crise en menant une action commune. Nous devons parler d'une seule voix et agir solidairement.

Des mesures pour l'immédiat

Il importe en particulier d'empêcher la faillite des établissements financiers de l'Union européenne qui occupent dans le système une place majeure. Agir de la sorte est indispensable pour assurer le bon fonctionnement de l'économie, les activités des entreprises européennes et l'emploi, de même que pour protéger l'épargne des citoyens.

Les citoyens de l'Union européenne attendent des institutions européennes une réassurance. Aussi saluons-nous la décision prise par le Conseil Ecofin de porter provisoirement à 50 000 euros le seuil de garantie des dépôts des particuliers.

Il s'agit de mettre en place un système fiable qui ne s'accompagne pas de distorsions de concurrence supplémentaires à l'intérieur de l'Union européenne, ne fasse pas peser de nouvelles menaces sur les opérations économiques et financières sous l'effet d'un afflux d'épargne d'un État membre vers l'autre.

N'oublions pas que l'enjeu réside non dans de froides statistiques, mais dans les projets de vie et l'épargne des citoyens européens.

Des mesures à moyen et long terme

À moyen terme, nous devons parvenir, comme législateurs communautaires au sein de l'Union européenne, à une refonte des marchés financiers en Europe et au-delà de nos frontières.

Nous devons nous demander quel modèle nous voulons pour les marchés financiers dans l'Union européenne et à l'échelle mondiale. La notion de marché autoréglementé est-elle encore crédible?

La liberté doit toujours aller de pair avec la discipline: le principe du marché ne doit pas être synonyme d'un fonctionnement débridé de marchés non réglementés. Il nous faut des règles mieux adaptées et une surveillance sur la longue durée, c'est-à-dire une politique ordonnatrice dans l'esprit de l'économie sociale de marché! L'économie sociale de marché est un modèle économique et social européen qui trouve dans le traité de Lisbonne sa première énonciation juridique.

Nous sommes tous d'accord, je crois, sur ce point: pour mieux prévenir les crises dans l'avenir, il faut plus de transparence, une plus large divulgation des données et une meilleure gestion des risques, mais cela ne suffit pas.

Il est nécessaire de réformer en profondeur la réglementation et la supervision du système européen des services financiers. Nous avons besoin d'un cadre européen uniforme conçu de telle sorte que les établissements financiers soient des partenaires responsables.

En effet, alors que l'on doit recourir massivement à l'argent du contribuable pour sauver des établissements financiers au moyen de prises de participation, des exigences précises doivent être posées quant au respect des principes d'une bonne gestion des entreprises.

Nous disposons aujourd'hui de propositions éparées de la Commission, mais nous devons tendre vers une réponse européenne générale et cohérente à la crise financière. Le Parlement européen est prêt et résolu à travailler dans ce sens.

L'idée de réviser les directives sur les capitaux propres est un premier pas, mais nous estimons qu'elle ne va pas assez loin et que son champ est trop restreint.

Le Parlement européen espère que la confiance vis-à-vis du Commissaire compétent sera renforcée par l'action déterminée de ce dernier. Le Parlement européen a déjà présenté un train complet de propositions pour le moyen et le long terme, notamment:

1. la réglementation des activités de tous les prestataires de services financiers, y compris des fonds alternatifs, de sorte à aboutir à une plus grande transparence et à des comportements responsables;
2. le respect par tous les établissements financiers de normes obligatoires de fonds propres modulées en fonction des risques;
3. l'application par les agences de notation du crédit de règles de conduite et la surveillance de ces agences, de même qu'un droit de regard élargi sur leurs critères d'évaluation;
4. la réorganisation de la réglementation des rémunérations versées aux dirigeants, qui doivent varier autant en fonction des pertes que des profits et ne pas favoriser une action risquée dans le court terme;

5. l'obligation d'améliorer la transparence et la gouvernance des entreprises dans l'application des règles de présentation des bilans, aspect très important pour les entreprises.

Eu égard au caractère transnational du secteur bancaire et financier de l'Union européenne, nous devrions nous accorder, sans plus tarder, sur une surveillance institutionnalisée commune. Nous devons surtout veiller à ce que les 44 plus grands groupes financiers et holdings, dont les activités sont importantes pour la stabilité de tout le système financier, fassent l'objet d'une supervision à l'échelle européenne.

Premier impératif, les superviseurs du secteur financier doivent appliquer des règles communes et se concerter efficacement dans leur travail. Nous suggérons de confier, d'ici à la fin de l'année 2008, à un collège des autorités de supervision la surveillance de ces 44 établissements.

Il y a lieu, également, de renforcer les comités de niveau 3 du processus Lamfalussy en les mandatant pour qu'ils remplissent la fonction d'un système européen de surveillance. Il importe aussi d'associer réellement la Banque centrale européenne au futur dispositif européen de surveillance.

Le Parlement européen espère être mieux écouté et contribuer pleinement à la conception de la nouvelle architecture de surveillance. À cet égard, il exercera les responsabilités dont il est investi jusqu'ici. Nous avons approuvé aujourd'hui dans un délai de vingt-quatre heures la proposition de la Commission de rendre flexibles les règles d'établissement du bilan.

Des solutions internationales

Une réponse générale à la crise exige assurément d'adopter des solutions à long terme sur le plan planétaire. Dès qu'elle aura engagé la réforme de son propre régime, l'Union européenne devra aller de l'avant et lancer une refonte plus ambitieuse des règles applicables aux marchés financiers.

II. Changement climatique et énergie

Lutter contre la crise des marchés financiers revêt une très grande importance. Cependant, notre planète se dirige, elle aussi, vers une très grave crise en raison des mauvais comportements et de l'inaction de l'humanité.

Nous devons nous garder de répéter, eu égard aux marchés financiers, les erreurs que nous avons commises à l'échelle planétaire envers notre environnement, à savoir ne pas changer de cap en temps voulu.

La réussite de nos initiatives contre le changement climatique ne pourra être mesurée qu'à très long terme, mais nous ne disposons que d'un très bref laps de temps, sept à huit ans au plus, pour agir, selon ce que nous disent les experts. En outre, le prix de l'inaction est chaque jour plus élevé.

La lutte résolue, à mener sans plus tarder, contre le changement climatique, de même que l'application des mesures retenues dans le domaine énergétique, ne doivent pas être considérées uniquement sous l'aspect d'une contrainte pour l'économie dans le court terme; il faut y voir surtout une exigence de la rationalité économique dans le long terme.

L'action contre le changement climatique est aussi une opportunité économique et un précieux instrument nous permettant de réduire, par la diversification et le développement de nouvelles technologies, notre dépendance énergétique à l'égard de la Russie et d'autres pays tiers et de gagner en compétitivité sur de nouveaux marchés en nous situant à la pointe de l'innovation technologique.

Il y a là aussi, en fin de compte, une exigence morale. Pouvons-nous admettre que nos petits-enfants paient le prix fort de notre passivité?

Nous maintenons l'objectif de dégager si possible avant la fin de cette année un accord sur les mesures dans le domaine de l'énergie. La commission de l'environnement du Parlement européen a adopté dans les dernières semaines, avec de fortes majorités des rapports très importants sur la réduction du CO₂ - en particulier sur la réforme du système d'échange de droits d'émission, le captage et le stockage du carbone et l'effort à fournir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Je tiens à préciser que ce n'est pas encore la position du Parlement européen dans son ensemble. Tous les députés au Parlement européen ont le droit de participer à ces décisions importantes.

Il faut adopter une démarche équilibrée qui concilie l'environnement, la préservation du climat et l'économie. Une position européenne commune doit être élaborée pour que puisse être conclu un accord international garantissant une concurrence équitable. Si, malheureusement, nous ne parvenons pas à obtenir la conclusion d'un accord international de cette nature, alors se poserait à nouveau la question de l'imposition de l'économie dans l'Union européenne.

Nous espérons vivement que le Conseil va soumettre des propositions permettant de dégager un compromis acceptable dans le cadre du trilogue.

Le Conseil doit maintenant apprécier si les positions sont assez souples pour qu'un accord se dégage en première lecture d'ici au mois de décembre de cette année.

III. Traité de Lisbonne

Mesdames et Messieurs les chefs d'État et de gouvernement, vous allez traiter, aujourd'hui même, avec diligence et sous tous leurs aspects, des solutions européennes qui peuvent être apportées à la crise financière, du défi que représente le changement climatique, de la concrétisation d'une indispensable solidarité dans le domaine de l'énergie, ainsi que du rôle de l'Union européenne en Géorgie.

Vous aborderez aussi et adopterez le pacte européen sur l'asile et l'immigration. À cet égard, je tiens à remercier vivement, au nom du Parlement européen, la présidence française et vous-même, monsieur le Président du Conseil, du travail conduit à son terme dans ce domaine.

Toutes ces questions sont de grands défis pour l'Union européenne. Le fait que le traité de Lisbonne n'est pas encore entré en vigueur a indubitablement des conséquences et nous les mesurons tous les jours.

Les défis de demain deviennent trop rapidement des défis du présent. Or nous sommes toujours privés des moyens de les relever efficacement.

Vingt-quatre États membres ont, à ce jour, mené à bien la ratification parlementaire du traité de Lisbonne. Je saisis cette occasion pour appeler tous les pays qui ont signé le traité, mais ne l'ont pas encore complètement ratifié, d'assumer leurs responsabilités en ce domaine.

Le gouvernement irlandais s'emploie actuellement à faire progresser le dossier d'une manière qui respecte aussi bien la décision des citoyens d'Irlande qui se sont démocratiquement exprimés que les 24 États membres qui se sont prononcés, selon leurs règles constitutionnelles, en faveur du traité de Lisbonne.

Monsieur Cowen, premier ministre d'Irlande, va maintenant nous présenter son analyse des questions soulevées par les citoyens irlandais et ses vues sur les évolutions constatées dans son pays depuis le sommet de juin dernier.

Monsieur le Premier ministre, vous vous êtes déclaré prêt à rechercher des solutions dans un délai raisonnable. Dans cet esprit, le Parlement européen se félicite de la création d'une nouvelle commission parlementaire chargée de l'avenir de l'Irlande dans l'Union européenne, qui rendra d'ici à la fin de novembre, sous la direction du sénateur Pascal Donohue, un rapport sur les initiatives nécessaires à la suite du résultat négatif du référendum.

Nous espérons, Monsieur le Premier ministre, que vous nous soumettrez, sur la base de ce rapport, au plus tard lors du Conseil européen de décembre des propositions sur les questions en suspens et de possibles issues.

Sur cette base, le Conseil européen devrait arrêter en décembre une procédure en application de laquelle le traité de Lisbonne pourrait entrer en vigueur dans un proche avenir. Le Parlement européen apprécierait que cet événement puisse se produire avant les élections européennes de juin 2009.

Tous les États membres et les institutions européennes ont aujourd'hui la lourde responsabilité de trouver de concert avec l'Irlande une solution acceptable pour tous.

Les considérables défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui rendent d'autant plus nécessaire l'adoption du traité de Lisbonne, de sorte que l'Union européenne soit performante, démocratique et proche des citoyens.

Je vous remercie cordialement de votre attention.